

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 JUIN 2016

ORDRE DU JOUR

- 1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE,
- 2- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES DES ECOLES ET DE MISE EN ETAT DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE,
- 3- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 06 juin 2016, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,

M. Laurent NARAT, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, Mme Stéphanie FLAMMANN, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER, M. Guy KIEFFER, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Guy CIUNEK, Conseillers municipaux

ABSENT : M. Pierre GELEBART, à savoir.

ABSENT à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : M. Pierre GELEBART à Guy CIUNEK, à savoir.

Le maire a dénombré 14 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETARE : M. Serge ZIMMERMANN.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Point 1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Il est proposé de sécuriser la rue de la Forêt et de présenter ce projet pour la subvention au titre des amendes de police.

Les travaux envisagés permettront d'améliorer la circulation avec la mise en place de passages surélevés sur la rue de la Forêt afin de ralentir les véhicules motorisés. Un devis a été établi pour un montant H.T. de 22 552,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de réaliser les travaux de mise en place de plateaux surélevés rue de la Forêt pour un montant prévisionnel de 22 552,00 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2016 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée, ainsi qu'une demande de réserve parlementaire

APPROUVE le plan de financement ci-après :

COUT DES TRAVAUX HT	22 552,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE	11 276,00 €
SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE	3 000,00 €

POINT 2- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES - ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de les commissions des travaux et d'appel d'offres du 14.06.2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir :

Pour le programme : **ECOLE ELEMENTAIRE ET ECOLE MATERNELLE**

Lot 1 : TRAVAUX ENROBES COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Entreprise COLAS de SARREGUEMINES pour un montant de 19 064,65 € HT

Lot 2 : TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

BELEN PEINTURES de MORHANGE pour un montant de 34 261,00 € HT + variante de 4 817,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité autorise le Maire à signer le marché et les documents y afférant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

POINT 3- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

La Commune a acquis, par acte de vente notarial, des parcelles et hangars appartenant à la SCI du chêne. Cet ensemble devrait se transformer en salle des fêtes, local pour les associations, et ateliers municipaux. Actuellement l'entreprise MOSELLE DECAP loue une partie, elle stocke des ferrailles, produits anodins. Le bail se termine en août 2016

Il est proposé au conseil, de laisser cette société entreposer ses pièces métalliques, dans une partie des locaux (hangar isolé qui est un bien du domaine privé de la commune) moyennant un loyer.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Il est proposé de mettre à disposition à la société MOSELLE DECAP ce local, à titre précaire et révocable, moyennant une indemnité mensuelle de neuf cent soixante euros (960,00 €). Il y aura lieu de signer une convention définissant, d'un commun accord, les conditions d'occupation, du local, entre la commune de Tétting sur Nied et la société MOSELL DECAP pour usage de stockage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le principe d'une occupation précaire du hangar 3, pour un usage de stockage, situé 49 rue de Hémering pour la période initiale d'un 1an renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2016,
- fixe le montant mensuel de l'indemnité d'occupation précaire à 960,00 €, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence INSEE,
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la société MOSELLE DECAP.

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'acte d'acquisition des terrains SCHANG-HALTER sera signé le 20 juin.

Monsieur François LAVERGNE, vice-président du conseil départemental sera présent le 23 juin 2016 à 10h00 aux écoles, pour la réception des travaux des écoles subventionnés en partie par le PACTE II.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

- 4- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE,
- 5- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES DES ECOLES ET DE MISE EN ETAT DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE,
- 6- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h 30.